

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4132

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien au recyclage, à la valorisation et à l'élimination des papiers graphiques - Convention d'adhésion avec la société EcoFolio pour 2013-2016**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4132**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Soutien au recyclage, à la valorisation et à l'élimination des papiers graphiques - Convention d'adhésion avec la société EcoFolio pour 2013-2016**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 541-10-1 et D 543-207 à D 543-212 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 2013 portant agrément d'EcoFolio, organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales, en application de l'article L 541-10-1 du code de l'environnement ;

La société EcoFolio est une société de droit privé, créée en 2006 à l'initiative des donneurs d'ordre d'imprimés papiers et des metteurs sur le marché de papiers à usage graphique destinés à être imprimés. Agréée par arrêté ministériel, elle soutient la valorisation des papiers issus de la collecte sélective en porte à porte et dans les déchèteries, mise en place par les collectivités locales.

La Communauté urbaine de Lyon a compétence en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères.

En décembre 2007, la Communauté urbaine a adopté le plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017, dont les enjeux sont de gérer les déchets dans le cadre du développement durable, réduire l'enfouissement, augmenter la valorisation matière, limiter le recours à l'incinération et maîtriser les coûts.

Dans le cadre de la précédente convention établie pour la période 2008-2012, le tonnage de papiers recyclés sur la période 2008-2011 a été de 80 853 tonnes et les soutiens perçus ont été de 3,95 M€.

L'Etat a renouvelé l'agrément de l'éco-organisme pour la période 2013-2016 qui se charge de l'animation de la filière, de la perception des contributions de ses adhérents et du versement aux collectivités des soutiens en fonction des tonnes collectées et des modalités de calcul des tonnages soutenus précisées dans la convention d'adhésion unique pour l'ensemble des collectivités.

Une nouvelle convention doit donc être conclue entre la Communauté urbaine et l'éco-organisme pour les années 2013 à 2016.

Les soutiens versés par EcoFolio à la Communauté urbaine seront fonction de la performance du traitement (recyclage, valorisation énergétique, incinération ou enfouissement) avec un taux particulièrement fort appliqué sur les tonnages recyclés et particulièrement faible sur les tonnages éliminés. Les recettes estimées pour la Communauté urbaine sont de l'ordre de 1 M€ par an ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le versement d'un soutien financier par la société EcoFolio à la Communauté urbaine de Lyon pour le recyclage, la valorisation et l'élimination des papiers graphiques,

b) - la convention d'adhésion à passer entre la Communauté urbaine et la société EcoFolio pour les années 2013 à 2016.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 7478 - fonction 812 - opération n° OP25O2489.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.